


BENEFICIAIRE

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Nom et Prénom du représentant légal :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Email :
Pornic, le/...../.....
Signature

ASSOCIATION SPORTIVE

Nom de l'association :
.....
Le (la) Président(e), M
Certifie que le bénéficiaire a déposé une demande
d'adhésion auprès de l'association dénommée ci-dessus
Activité :
Saison :
Montant de l'adhésion : €
Pornic, le/...../.....
Signature



AIDÉ
A LA LICENCE
SPORTIVE

Direction des Sports
et des Affaires Maritimes
Mairie de Pornic
Relais Saint-Gilles
7 rue Fernand de Mun
44210 PORNIC
02 40 82 74 46
dsam@pornic.fr
www.pornic.fr

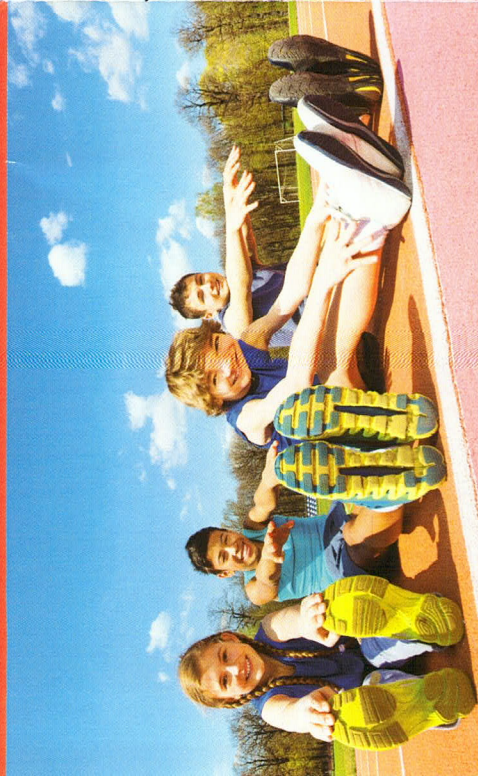
Le sport pour tous à Pornic



AIDÉ
A LA LICENCE
SPORTIVE

JUSQU'À 18 ANS





EDITO

Pornic fait équipe avec les familles !

La Ville de Pornic continue de faire de l'accessibilité des jeunes aux sports, l'une de ses priorités.

La pratique sportive a d'incontestables vertus sociales et éducatives.

Nous remercions chaleureusement les membres des associations sportives, leurs éducateurs professionnels et bénévoles qui sont au quotidien des piliers de ce dynamisme.

Le sport et les loisirs sont des facteurs d'insertion, de cohésion et de mixité sociale.

Ainsi, dans la logique des aides déjà apportées aux familles à Pornic et proportionnellement aux quotients familiaux, nous invitons les familles à se renseigner sur le dispositif « ticket sport » proposé en partenariat avec les associations sportives de la Ville.

La Direction des Sports et des Affaires Maritimes se tient à votre disposition pour tout renseignement sur les modalités de cette action sociale destinée à encourager la pratique du sport pour tous et pour notre jeunesse.

Jean-Michel Brard
Maire de Pornic

Jean Montaville
Adjoint aux Sports
et aux Affaires Maritimes

CONDITIONS D'ACCES

- > Mineur et résident à Pornic
- > Demande unique par enfant et activité
- > Quotient familial tranches 1 et 2

	Tranche 1	Tranche 2
Quotient Familial	< 401	401 - 500
Prise en charge Ville	80%	50%

(tarifs votés au conseil municipal du 02/12/2011)



PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

- > Copie du livret de famille
- > Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > Attestation CAF de moins de 3 mois

Seuls les dossiers complets seront traités.

! Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} décembre de la saison sportive



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre association sportive ou la Direction des Sports et des Affaires Maritimes

02 40 82 74 46 ou dsam@pornic.fr

Etape 1

Retrait du formulaire :

- > Direction des Sports et des Affaires Maritimes (Relais Saint-Gilles)
- > Mairies (Pornic, Sainte-Marie s/ Mer, le Clion s/ Mer, la Birochère)
- > Téléchargeable sur www.pornic.fr rubrique « Vos loisirs/sports »

Etape 2

Document à compléter par l'association au dos du formulaire, rubrique « ASSOCIATION SPORTIVE », pour traitement administratif.

Etape 3

Dépôt du dossier completé et accompagné des pièces justificatives à la Direction des Sports et des Affaires Maritimes pour instruction.

Etape 4

Remise du « Ticket sport » à la famille pour dépôt auprès de l'association.

